

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 09 JUIN 2023

### **N° 2023-241 AIDE AUX ENTREPRISES – VERSEMENT D'UNE AIDE À L'ENTREPRISE « BEAUTYBELLE » À SAINT VINCENT STERLANGES**

Nomenclature des actes : 7.4

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente,

Vu les délibérations n° 2023-29 du 25 janvier 2023 et n° 2023-89 du 1<sup>er</sup> mars 2023 décidant du montant des aides aux entreprises et des modalités d'attribution,

La Présidente, conformément au règlement d'aides délibéré lors des Conseils communautaires du 25 janvier 2023 et du 1<sup>er</sup> mars 2023, décide de verser une subvention d'un montant total de 639 euros à l'entreprise « BEAUTYBELLE », qui a une activité d'institut de beauté sur la Commune de Saint Vincent Sterlanges.

À CHANTONNAY, le 9 juin 2023

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 09/06/2023.